

ANNEXE A

Pour les fins du processus de mise en candidature, la définition de catégories de membres est établie comme suit :

Membre entreprise Une personne morale, à but lucratif ou non, légalement constituée au Québec ou au Canada, ou une société d'État, dont les secteurs d'activités économiques font partie du secteur d'intervention.	Membre national d'associations et d'entreprises Une personne morale à but non lucratif légalement constituée au Québec et dont la dénomination est Alliance de l'industrie touristique du Québec.
Membre associatif sectoriel d'entreprises Une personne morale, à but lucratif ou non, légalement constituée au Québec ou au Canada, qui regroupe des entreprises elles-mêmes légalement constituées au Québec ou au Canada provenant d'au moins cinquante pour cent (50 %) des régions touristiques, et dont les secteurs d'activités économiques font partie d'un ou plusieurs regroupements sectoriels.	Membre associatif de travailleurs et de travailleuses syndiqué(e)s ou de travailleurs et travailleuses professionnels Une personne morale à but non lucratif : a) Constituée comme, ou affilié à, une centrale syndicale qui regroupe des travailleurs syndiqués au sens du Code du Travail qui œuvrent dans un ou plusieurs regroupements sectoriels ; b) Qui regroupe au moins cinquante (50) travailleurs salariés au sens de la <i>Loi sur les normes du travail</i> au sein d'au moins dix (10) entreprises, réparties dans au moins trois (3) régions touristiques.
Membre associatif régional d'entreprises Une personne morale, à but lucratif ou non, légalement constituée au Québec ou au Canada, qui œuvre dans une région touristique, qui est reconnue par le ministère du Tourisme comme une « <i>Association touristique régionale</i> » et dont les activités concernent le secteur d'intervention.	Membre réseau de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Un établissement d'enseignement professionnel reconnu par le ministère de l'Éducation, ou un établissement visé par la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>, ou un établissement visé ou par <i>Loi sur l'institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec</i> ou un établissement visé par la <i>Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire</i> qui offre au moins un programme en lien avec le secteur d'intervention.
Membre travailleuse ou travailleur de la relève Une personne physique âgée de 18 ans et plus, étudiante dans un programme d'étude en lien avec le secteur d'intervention au sein d'un membre « réseau de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur » ou diplômée depuis moins de deux (2) ans, et salariée au sein d'une personne morale, à but lucratif ou non, légalement constituée au Québec ou au Canada, et dont les secteurs d'activités économiques font partie d'un ou plusieurs regroupements sectoriels.	